

**COMMUNE de STOTZHEIM**  
Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN  
Canton de BARR

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 mai 2018**

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

### **Étaient présents :**

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absents excusés : Anne DIETRICH et Didier METZ

Procurations : Anne DIETRICH à Michèle FETZER  
Didier METZ à Philippe SCHMITT

---

### **COMMUNICATIONS**

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

---

### **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018**

Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, prend la parole concernant la cantine/garderie de Stotzheim. Lors du dernier conseil, les membres du Conseil avaient décidé, suite à l'information reçue relative aux préinscriptions réceptionnées par la Communauté des Communes, de ne pas augmenter l'effectif et ce pour le bien-être des enfants. Les locaux affectés par la Commune de Stotzheim sont adaptés pour un maximum de 30 enfants.

Elle avait communiqué cette décision lors du COPIL Enfance/Jeunesse du 10 avril 2018. M. le Maire précise que selon la loi Nôtre et au vu de la confirmation reçue de la Sous-Préfecture, la Communauté des Communes est souveraine en matière de cantine/garderie. Il informe également qu'il ne reste que deux places chez les nourrices à Stotzheim. Mme MASTRONARDI précise que M. le Vice-Président en charge du COPIL Enfance/Jeunesse ainsi que la Directrice Adjointe de de la Communauté des Communes du Pays de Barr ont pris note du souhait du Conseil et ont informé Mme MASTRONARDI lors du COPIL que M. le Maire aurait la possibilité de transmettre son avis sur l'effectif et le second service proposé. Elle informe que M. le Maire a contacté la Communauté des Communes et a accepté un deuxième service à Stotzheim et augmente ainsi l'effectif de la Cantine/garderie de 30 enfants à 40 enfants pour la rentrée prochaine. Le Conseil réitère sa décision de conserver un effectif maximum d'une trentaine d'enfants et de refuser la mise en place d'un deuxième service à Stotzheim, comme stipulé dans la délibération du 9 avril 2018. Les membres demandent qu'un courrier soit transmis à la Communauté des Communes du Pays de Barr pour faire part de la décision prise par le Conseil municipal à ce sujet.

Les membres du Conseil demandent également à M. le Maire de solliciter une copie du cahier des charges rédigé par la Communauté des Communes du Pays de Barr pour l'appel d'offres du futur prestataire de la cantine/garderie de Stotzheim pour information.

Le reste du compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADES 34 ROUTE ROMAINE : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

- Vu les dépenses d'investissement prévues au Budget Primitif 2018,
- Considérant que les travaux de peinture du bâtiment communal sis 34 route Romaine (actuelle pizzeria) sont inscrits en dépenses d'investissement au Budget Primitif 2018,
- Vu le compte rendu de la réunion Maire/Adjoints qui a eu lieu le 16 avril 2018,
- Considérant que lors de la réunion Maire/Adjoints, il avait été décidé de demander des devis pour le bâtiment sis 34 route Romaine (pizzeria) ainsi que pour la totalité du bâtiment bleu sis 32 route Romaine (bibliothèque) avec une variante pour la partie basse seule (jusqu'au niveau de la pierre),
- Vu les devis demandés uniquement pour le ravalement de façades du bâtiment communal sis 34 route Romaine (pizzeria),
- Vu le compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour,  
**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- DÉCIDE de demander des devis pour les travaux de ravalement pour la partie basse du mur endommagé du bâtiment bleu sis 32 route Romaine (bibliothèque),
- DIT que les volets du bâtiment sis 32 route Romaine, seront repeints en régie communale,
- DIT que les devis seront présentés lors d'un prochain Conseil pour l'ensemble des travaux à prévoir,
- DÉCIDE par conséquent de reporter ce point à un prochain conseil.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX*

*13 voix pour – 1 abstention*

---

N° 2

## **TRAVAUX PONT FORÊT**

- Vu l'article R.214-1 du Code de l'environnement,
- Vu la délibération du 2 octobre 2017 concernant les travaux du pont sur la Schernetz en forêt,
- Vu le compte rendu de la Commission Forêt réunie le 14 octobre 2017,
- Considérant que le Maire a déposé le dossier de déclaration de travaux en rivière, dossier enregistré et mis à disposition du public du 20 octobre au 23 novembre 2017 inclus,
- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil municipal décide de réaliser les travaux du pont sur la Schernetz,
- Vu les devis reçus,
- Vu le comparatif des offres reçues,
- Vu le compte rendu de la Commission Appel d'Offres réunie ce jour,  
**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- DÉCIDE de retenir le devis proposé par l'entreprise BARI BTP, sise 68160 SAINTE-MARIE-AUX-MINES pour un montant de 19 800 € HT, sous condition qu'une attestation soit établie par l'entreprise pour le tonnage du pont à 30 Tonnes,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord,
- DIT que cette dépense sera imputée au compte 2112 – opération 1118, prévue au Budget Primitif 2018.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX*

*13 voix pour – 1 abstention*

---

### **EMPLOIS SAISONNIERS**

- Vu la délibération du 12 mars 2018 par laquelle le Conseil municipal décide la création d'emplois saisonniers,
- Vu les candidatures reçues,
- Vu le tirage au sort,
- Considérant qu'il n'y a pas de candidatures pour la période du 17 au 28 septembre 2018,

#### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de retenir les candidats suivants pour les emplois saisonniers :
  - \* du 9 au 20 juillet 2018 : Clara DUTTER  
domiciliée 62 A Bas-Village à STOTZHEIM,
  - \* du 16 au 31 août 2018 : Marie HIRTZ  
domiciliée 36 Quartier Central à STOTZHEIM,
- PRÉCISE que le travail consistera à entretenir le fleurissement de la Commune,
- RAPPELLE que la Commune fixe 2 jours d'essai pour l'emploi et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée, clause prévue dans le contrat d'embauche,
- PRÉCISE que les candidats non retenus ont encore la possibilité de postuler pour le mois de septembre,
- DÉCIDE de publier le poste vacant pour la période 17 au 28 septembre 2018 dans le prochain bulletin municipal et la publication élargissant le recrutement à toute personne et non seulement aux jeunes.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 4

### **ACHAT DE MATÉRIEL SERVICE TECHNIQUE : CHOIX DU PRESTATAIRE**

M. André METZ, adjoint au Maire en charge du dossier, informe les membres du Conseil que ce point est à retirer de l'ordre du jour et charge le Maire de s'occuper du dossier.

---

N° 5

### **TRAVAUX CHAUFFERIE**

- Entendu M. le Maire qui informe les membres du devis reçu pour les travaux à effectuer à la chaufferie, des travaux de remise en état de la vis de transport silo-foyer étant nécessaires,
- Vu le montant du devis reçu,
- Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer une consultation pour ces travaux,

#### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de solliciter des devis auprès d'autres entreprises pour les travaux à effectuer à la chaufferie,
- DIT que les devis seront présentés lors d'un prochain conseil

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX*

*13 voix pour – 1 abstention*

## **RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL : DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT**

M. le Maire informe que lors de la préparation du dossier il a été constaté que la demande de Fonds de Soutien à l'Investissement ne pouvait être cumulée avec la DETR pour l'année 2018. Par conséquent ce point est retiré de l'ordre du jour et remplacé par une demande reçue de l'AGF du Bas-Rhin.

N° 6

## **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AGF POUR CENTRE DE LOISIRS**

- Vu le courrier par lequel l'AGF du Bas-Rhin sollicite le versement d'une subvention afin de permettre le fonctionnement des centres de loisirs qu'elle organisera pendant l'été 2018,
- Vu les budgets précédents,
- Considérant que cette subvention peut être accordée par le CCAS de Stotzheim,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de transmettre la demande de subvention de l'AGF du Bas-Rhin au CCAS de Stotzheim.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **DIVERS ET COMMUNICATION**

### **Divers :**

#### **7.1. Comptes rendus des Commissions Communales**

- **Commission Appel d'Offres** : les membres se sont réunis ce jour concernant les travaux de ravalement de façades 34 route Romaine et les travaux du pont en forêt.
- **Commission Communication** : les membres se sont réunis le 13 avril 2018 concernant la maquette de Hans Philipp. La Commission se réunira le 23 mai prochain pour continuer à travailler sur ce dossier.
- **Commission École/Jeunesse** : les membres se sont réunis les 11 et 30 avril concernant le projet aire de jeux. Le dossier est en cours et les membres se réuniront prochainement pour continuer à travailler sur le projet afin de le présenter à un prochain conseil.

#### **7.2 Pavés trottoir rue d'Or**

Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, informe le Conseil que des pavés sur palettes sont stockés depuis plus d'un an sur le trottoir devant une propriété, rue d'Or. Un courrier sera transmis aux propriétaires pour demander l'enlèvement des palettes afin de libérer le trottoir.

#### **7.3 Perspectives d'évolution du schéma de mutualisation Communauté des Communes du Pays de Barr**

M. le Maire donne lecture au Conseil du courrier de la Communauté des Communes du Pays de Barr qui demande à la Commune sa position de principe sur une éventuelle adhésion aux services communs d'achats publics et expertise juridique et Police Intercommunale.

Dans l'immédiat, le Conseil souhaite ne pas prendre de position de principe sur une éventuelle adhésion aux deux services proposés.

*Adopté à la majorité des voix (4 abstentions – 10 voix pour).*

- M. le Maire donne lecture au Conseil du courrier reçu de M. et Mme ANDRES concernant la **signalisation devant leur commerce**, rue Haut-Village. Après en avoir discuté, il est décidé de confier

le dossier à la Commission Urbanisme qui se réunira sur place le lundi 4 juin 2018 à 19 h 00 avec les demandeurs. Un courrier leur sera transmis dans ce sens.

- Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, informe le Conseil de l'installation d'une **cage (piège) dans la rivière**. Après vérification, aucune autorisation de piégeage n'a été délivrée. Afin de connaître la personne à l'initiative de ce piège, les personnes autorisées les années précédentes vont être contactées.
- M. le Maire informe les membres du Conseil de l'invitation reçue du **Jubilé du Curé Auguste Bentz** qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2018 à Kirchheim (le curé Bentz a été en poste à Stotzheim de 1978 à 1988).
- Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, informe le Conseil que **484 géraniums « cadeaux » ont été retirés** par les habitants.
- Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, indique qu'il conviendrait de **repeindre en régie l'intégralité des lattes (anciennes et nouvelles) du portail** du bâtiment sis 34 route Romaine (pizzeria) en peinture acrylique afin d'avoir un effet de couleur uniforme.
- Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, demande si la Commune a déjà réceptionné les **factures de gaz demandées aux locataires du 34 Haut-Village**. M. le Maire informe que les factures ont été demandées directement au Gaz de Barr qui les transmettra à la mairie (les locataires ne disposant plus de ces documents).
- Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, demande où en est la **location du cabinet d'infirmière** et si le bail a été signé. M. le Maire répond par la négative. Les membres du Conseil s'étonnent de cette situation et demande à M. le Maire d'établir et de faire signer le bail au plus tard pour le 15 mai.
- M. le Maire informe les membres qu'une **vitre du panneau d'affichage a été brisée et qu'un lampadaire route romaine a subi un sinistre** avec un véhicule. Le constat a été établi ce jour.
- M. le Maire informe les membres qu'il va prendre contact avec la Gendarmerie pour avoir les noms des **propriétaires des véhicules épaves dans le village**. Un courrier en AR leur sera ensuite transmis pour les mettre en demeure d'enlever le véhicule sous 15 jours sans quoi la fourrière sera missionnée par la Commune à la charge des propriétaires. Les membres du Conseil demandent également la mise en place d'une bande jaune le long du trottoir au Haut-Village, dans le virage, devant la propriété Spitz, pour interdire le stationnement des véhicules. D'autres problèmes de stationnement un peu partout dans le village sont également évoqués.
- **Le prochain Conseil aura lieu le lundi 4 juin 2018 à 20 h 00.**
- M. le Maire souhaite clore la séance mais M. André METZ, adjoint au Maire, prend la parole et demande au Maire s'il n'a rien à communiquer à l'ensemble du Conseil. Celui-ci répond par la négative. C'est alors que M. Metz informe l'assemblée des agissements du Maire à son encontre, à savoir :
  - Le week-end précédant le 1<sup>er</sup> mai, M. le Maire est allé voir les beaux-parents de M. Metz (au lieu de lui téléphoner tout simplement et alors qu'il savait que celui-ci était absent pour le week-end) pour leur demander où se trouve le triangle sur relevage avant du tracteur. M. Metz estime que cette démarche avait pour but de nuire à sa famille. Ce triangle sur relevage avant était effectivement stocké chez M. Metz depuis 2014 afin d'éviter d'encombrer le dépôt communal, et ceci en toute connaissance des agents communaux et d'autres personnes qui pouvaient le récupérer à tout moment comme convenu. M. Metz déplore que M. le Maire sous-entend par cette démarche qu'il aurait voulu soustraire ce bien communal à son profit et c'est bien ce qu'il lui a dit textuellement le soir du 3 mai. M. Metz indique que cette affirmation est inacceptable.
  - Le jour même du Conseil (le 7 mai), M. Metz apprend que M. le Maire a effectué une « enquête » au sujet de travaux réalisés sur les bâtiments de M. Metz. Lorsqu'il demande à M. le Maire les raisons de ces investigations, puis dit qu'il y avait eu une plainte déposée... M. Metz précise que les travaux ont été réalisés à l'identique de l'existant et ne nécessitaient donc aucune demande préalable de travaux.

- M. Metz dit que suite à ces attaques personnelles, il ne peut plus concevoir de travailler avec M. le Maire, ni même lui parler. Il informe les membres du Conseil de sa décision de démissionner de ses fonctions d'Adjoint et de Conseiller municipal. Il précise également que cela implique qu'il se retire de sa fonction de Président de l'Association culturelle, étant donné que M. le Maire est membre de droit de celle-ci.

Il remercie les membres du Conseil (sauf le Maire) pour les moments conviviaux passés ensemble tout au long de ce mandat et quitte la salle.

De son côté, M. le Maire déplore le comportement de M. André Metz. En effet, il rappelle que le triangle sur relevage avant, propriété de la Commune, a été prêté à ce dernier sur sa demande en 2014 pour un essai. Il précise qu'il a fait l'inventaire avec un employé communal. Et c'est pour cela qu'il est allé chez les beaux-parents de M. Metz en son absence pour réclamer le bien en précisant qu'il ne voulait pas être accusé de voleur.

*Délibération certifiée exécutoire compte tenu  
de sa télétransmission le 4 juin 2018  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire.*